

PRÉFÈTE DE L'ALLIER

**Direction départementale des territoires  
Service Environnement**

Yzeure, le 6 avril 2020

Bureau : Environnement et territoire

Affaire suivie par : Nathalie BROSSE  
Tél : 04 70 48 77 79  
[nathalie.brosse@allier.gouv.fr](mailto:nathalie.brosse@allier.gouv.fr)

Motifs de la décision

Aucune remarque n'ayant été formulée suite à la consultation du public, effectuée en application de la loi n° 2012-1460 du 27 décembre 2012, sur l'arrêté préfectoral autorisant la Société ARALEP à réaliser des opérations de capture et de transport de poisson à des fins sanitaires, scientifiques et écologiques sur différents cours d'eau du département de l'Allier dans le cadre des travaux d'aménagement de la RN 7, ce dernier peut être signé en l'état.

**Francis PRUVOT**  
  
**Chef du Service Environnement**